

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 mai 2023**

**CP20230525\_16  
id. 1385**

*Le 25 mai 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. CROS (pouvoir à M. WEILL), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).*

*Sont absents :*

*Madame SARDEING.*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**IMMEUBLE GIRAUDIN - ACQUISITION DE DEUX STUDIOS**

---

Par délibérations de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2009 et du 21 avril 2011, le Département de Tarn-et-Garonne avait accepté la donation à l'initiative de Monsieur Gérard Giraudin.

La donation au profit du Département a été consentie par acte notarié du 19 décembre 2011. Au décès de Monsieur Giraudin, le Département acquit la pleine propriété d'un ensemble de biens immobiliers sis 4 place Nationale à Montauban, les biens mobiliers le composant ainsi que la propriété du fonds littéraire et audio (oeuvre intellectuelle du donataire et de la collection d'ouvrages).

Le Département n'est pas seul propriétaire de l'immeuble, deux autres propriétaires disposent :

- d'un local commercial en rez-de-chaussée, donnant sur la place Nationale ;
- de deux studios en entresol ;

### **ACQUISITION DES DEUX STUDIOS :**

Afin de se libérer des contraintes de copropriété, le Département souhaite se porter acquéreur des deux studios en entresol, appartenant aux époux Monsieur Jean-Pierre et Madame Marie Fabienne Forano. Les références cadastrales de ces deux studio sont :

- parcelle n° 86 de la section BN
- numéros d'invariant 121 0103231H et 121 0103232 D de 37 m<sup>2</sup>,

Le Département a sollicité l'avis de France Domaine, le 21 avril 2022, pour l'estimation des deux studios. L'estimation totale est de 97 000 €, décomposée comme suit :

- studio n°1210103231 H de 35 m<sup>2</sup> : 47 250 €
- studio n°1210103232 D de 37 m<sup>2</sup> : 49 950 €
- total 97 200 € arrondi à 97 000 €

Dans un premier temps, le Département a fait une proposition d'acquisition des deux studios d'un montant de 97 000 €.

Après négociations et par courrier du 19 août 2022, Monsieur Forano a accepté la proposition d'achat de ses 2 studios pour la somme de 106 000 €. Les frais de diagnostics obligatoires seront à sa charge, tandis que le Département prendrait en charge les frais notariaux.

Monsieur Forano a donné congé à ses 2 locataires.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attribution à la commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3213- 2,

Vu l'avis de France Domaine du 21 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'acquisition par le Département des deux studios appartenant à Monsieur Jean-Pierre Forano et Madame Marie Fabienne Forano, situés 4 place Nationale (parcelle cadastrée BN 86) à Montauban pour la somme totale de 106 000 € selon le détail suivant :
  - studio n°1210103231 H de 35 m<sup>2</sup> : 51 528 €
  - studio n°1210103232 D de 37 m<sup>2</sup> : 54 472 €
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte afférent à cette acquisition, étant précisé que les actes notariaux seront à la charge du Département.

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023 Reçu en préfecture le 20/06/2023 Publié le 20/06/23 ID : 082-228200010-20230525-1601-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL